



Trimestriel	N°43
décembre	2016
Bureau de dépôt BRUXELLES X	P505380

Toute l'équipe de la
Maison Médicale, vous souhaite une
Bonne année 2017

L'ÉTHIQUE DES SOINS DE SANTÉ ET LE PRINCIPLISME

La bioéthique peut être comprise comme un synonyme d'éthique des soins de santé.

Il existe plusieurs grandes « écoles » en bioéthique. Par exemple (un parmi tant d'autres), l'éthique du devoir inspirée des théories d'Emmanuel Kant.

Nous allons ici nous intéresser à une école en particulier : le **principlisme**. C'est une école parmi d'autres mais elle présente l'intérêt d'offrir une grille de lecture facile à appliquer à des situations concrètes rencontrées dans les soins de santé. Cette théorie a été formalisée par Tom Beauchamp et James Childress en 1979 dans l'ouvrage *Principles of Biomedical Ethics*.

En simplifié, selon cette théorie, on peut analyser toute situation à la lumière de **quatre grands principes éthiques**.

Ces principes peuvent, comme toujours en bioéthique, être contradictoires et il faut alors arbitrer des **conflits de valeurs**.

Ces quatre principes sont :

- l'**autonomie** ;
- la **bienfaisance** ;
- la **non malfaisance** ;
- et la **justice distributive**.

L'**autonomie** est le principe premier. Elle signifie que le patient est la première personne à pouvoir décider de ce qui est bon pour lui et non pas le médecin, la famille, etc.

Ceci est particulièrement vrai dans des moments sensibles de la vie comme l'avortement ou l'euthanasie. En fin de vie, on assiste trop souvent à une infantilisation des personnes âgées par les familles et les soignants, ce qui amène parfois à fouler au pied leurs volontés. Affirmer que l'autonomie du patient est première, c'est aller à l'encontre du paternalisme médical du siècle dernier (et des précédents), qui voulait que le médecin sache ce qui est bon pour son patient, qui a le droit de se taire et de faire ce que le médecin lui dit. Ainsi, par exemple, la loi belge relative aux droits du patient a affirmé que le dossier médical est la propriété du patient et non celle du médecin.



Ne confondons pas autonomie et indépendance. Nos cultures occidentales mettant l'individu au centre de leurs préoccupations dévalorisent trop souvent la « perte d'indépendance », liée par exemple au vieillissement ou aux conséquences d'un accident. Une personne peut en effet devenir davantage « dépendante » mais maintenir son autonomie.

La **bienfaisance**, c'est l'intention d'agir dans l'intérêt du bien du patient. Cette valeur peut rentrer en conflit avec la **nonmalfaisance**. Celle-ci peut être résumée par la citation latine « primum non nocere » (d'abord ne pas nuire). Il convient donc, pour toute intervention médicale, que les bénéfices escomptés soient supérieurs aux effets secondaires prévisibles. Trouver cet équilibre n'est pas toujours simple quand les situations cliniques ne le sont pas non plus. Parfois, le soignant n'agit pas pour le bien du patient : il faut alors distinguer les notions d'**erreur**, qui même si les consé-

quences en sont parfois lourdes, n'en reste pas moins « accidentelle » (le soignant a essayé d'agir dans l'intérêt du patient et il s'est trompé), et de **faute**, le soignant n'ayant pas essayé d'agir dans l'intérêt du patient. Nous commettons tous des erreurs et tous, sommes censés éviter la faute.

La **justice distributive** renvoie au concept d'**équité**. Chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. L'équité n'est pas l'**égalité**, pour laquelle chacun contribue de manière égale et reçoit la même chose).

L'équité est une valeur phare de la Fédération des maisons médicales. Elle appelle une autre valeur centrale : la solidarité. Le système du paiement forfaitaire (actuellement menacé par la ministre Maggie De Block) en est un bon exemple. Mais pour combien de temps encore les plus défavorisés d'entre nous garderont-ils le droit de bénéficier des soins dont ils ont besoin ?

LES EXTRAITS DE LEVURE DE RIZ ROUGE: ANODINS PARCE QUE NATURELS ?

Chez les patients qui ont un excès de graisses dans le sang (par exemple de cholestérol), une prise en charge globale du risque cardiovasculaire doit être mise en place: activités physiques régulières, alimentation variée, etc. Un traitement par médicament de type « statine » est parfois aussi nécessaire. Un suivi médical régulier du traitement par statine est indispensable. Ce suivi comporte des analyses de sang pour contrôler que le foie, les muscles et les reins tolèrent bien le traitement.

La levure de riz rouge

En Belgique, des **extraits de levure de riz rouge** sont commercialisés en tant que **compléments alimentaires**, en parapharmacie ou dans des magasins de produits naturels. Plus de 150 produits seraient commercialisés avec une promesse publicitaire de baisse du taux des lipides, notamment du cholestérol, dans le sang. Les publicités mettent souvent en avant le côté "naturel" de ces extraits, en opposition aux médicaments de la classe des statines qui sont présentés comme des produits "chimiques". Cependant, l'efficacité des extraits de poudre de riz rouge repose justement sur leur teneur élevée en **statine** !

Un manque de contrôle

Mais la teneur en statine dans les préparations de levure de riz rouge est très variable: selon les produits et parfois dans un même produit selon les lots de fabrication. Certaines préparations de levure de riz rouge ont provoqué des intoxications graves du foie ou des reins, parce qu'elles contenaient une toxine indésirable. Le Conseil supérieur de la santé belge préconise, au vu de cette situation, que les préparations à base de levure de riz rouge soient contrôlées par l'Agence Fédérale du Médicament et des Produits de Santé: le statut de "médicament" offrirait les meilleures garanties possibles quant à leur composition, leurs effets thérapeutiques et leur innocuité.

Les effets indésirables de la levure de riz rouge

Dès lors que la levure de riz rouge contient une statine, son administration expose aux mêmes **effets indésirables** que les médicaments.

La **toxicité** principale est **musculaire**, allant de douleurs musculaires à une destruction importante des muscles (rhabdomyolyse). La rhabdomyolyse peut provoquer une insuffisance rénale. Des troubles digestifs fonctionnels sont fréquemment rencontrés.

Le risque de toxicité de la levure de riz rouge est accru en cas de prise de certains autres médicaments, chez les femmes enceintes, les personnes souffrant de troubles hépatiques, rénaux et musculaires et chez les individus âgés de plus de 70 ans.

Les produits contenant de la levure de riz rouge ne devraient être utilisés qu'après un avis médical. Cet avis est essentiel pour évaluer l'indication du traitement et prendre en compte des contre-indications éventuelles.



Références

- "Compléments alimentaires à base de levure de riz rouge". Avis de Conseil Supérieur de la Santé N° 9312. Version validée par le Collège du 3 février 2016

L'ÉQUIPE DE LA MAISON MÉDICALE

Dans les coulisses de la maison médicale !

Vous venez à la maison médicale depuis 1 an, 5 ans, 10 ans peut-être. Mais au fond, savez-vous comment fonctionne la maison médicale de l'intérieur ? Venez, on vous fait entrer dans les coulisses !

La maison médicale Le Noyer existe depuis 1978. Au moment de sa création, l'équipe était constituée de 3 personnes. Elle compte aujourd'hui pas moins de 18 travailleurs ! Pour préserver un fonctionnement participatif et démocratique, nous travaillons de manière horizontale. Cela signifie que la prise de décision revient à l'ensemble des travailleurs et qu'il n'y a pas de hiérarchie entre eux. Ce mode de fonctionnement s'appelle l'« **autogestion** ».

Pour pouvoir travailler de manière efficace et cohérente, les

différentes tâches sont réparties en **secteurs de travail** (exemples : secteur « accueil », secteur « médecins », secteur « promo santé », secteur « administration », secteur « politique salariale »,...). Dans la pratique, les décisions stratégiques sont prises collectivement lors des assemblées permanentes. Ces réunions ont lieu environ 2 vendredis par mois. Les décisions quotidiennes, opérationnelles, sont quant à elles prises par les membres des différents secteurs de travail qui se réunissent selon leurs besoins.

Afin de soutenir ce mode de fonctionnement en autogestion tout en tenant compte de l'équipe grandissante, un secteur de travail « gouvernance » a été créé. Il est chargé de réviser les modes de fonctionnement interne. Dans cette logique, une nouvelle fonction dédiée à la coordination a été créée au sein-même de la maison médicale (lire encadré ci-dessous/dessus/contre).



Bonjour à toutes et tous !

Depuis le 30 août dernier, j'ai rejoint l'équipe de la maison médicale en tant que coordinatrice. Cette nouvelle fonction a pour vocation de supporter les travailleurs et de coordonner les différents secteurs de la maison médicale pour améliorer encore et toujours notre fonctionnement. Je travaille à la maison médicale du mardi au vendredi.

Au plaisir de vous rencontrer en salle d'attente ou au détour d'un couloir ☺

Catherine

LE SERVICE SOCIAL

Notre service social est momentanément interrompu. En cas de besoin, vous pouvez contacter

Bureau de quartier : Planning familial, consultations conjugales et familiales, service social et juridique.
Rue du Noyer 344 (1030) Schaerbeek - 02/733.43.05

Point d'Info Sociale de Schaerbeek : Les mardis et mercredis de 14h à 17h ;
Rue Gallait 86 (1030) Schaerbeek - 02/241.48.68

Soleil du nord : accompagnement administratif, permanence juridique, recherche de logement
Place Gaucheret 20 - 1030 Schaerbeek - 02/204.05.40

APPEL **#TouchePasàMaMaisonMédicale**

Patients et travailleurs de maisons médicales, tous ensemble, pour des soins de qualité et accessibles, pour une société plus solidaire, plus équitable et socialement juste.



Vous êtes patient de cette maison médicale ? Vous bénéficiez de consultations et de soins accessibles financièrement, de proximité et de qualité.

Le modèle des maisons médicales est aujourd'hui remis en question par les mesures d'économies de la ministre De Block. Ces décisions pourraient bloquer la création de nouvelles maisons médicales fonctionnant au forfait et priver de nouveaux patients d'accès aux soins. Et la prochaine étape ? La fin des pratiques au forfait ?

Vous êtes les premiers concernés et nos premiers alliés ! Soyez des nôtres pour défendre nos valeurs, réaffirmer notre modèle et notre vision du système de santé.

Participez à notre action #TouchePasàMaMaisonMédicale. Voir pages en annexe

LES ACTIVITÉS DE PROMOTION À LA SANTÉ 2017

INSCRIPTIONS À L'ACCUEIL DE LA MAISON MÉDICALE, SUR PLACE OU PAR TÉLÉPHONE.
PAF PAR SÉANCE: 3€

SOPHROLOGIE : CYCLE DE 10 SÉANCES POUR DEBUTANTS

La sophrologie est une technique de relaxation dynamique vous permettant de pratiquer des exercices simples et concrets, visant à vous détendre et à retrouver un bon niveau de tonus. Le cycle d'initiation s'adresse aux personnes connaissant peu ou pas du tout la sophrologie.

Tous les mardis à 18h à partir du **mardi 10 janvier 2017**



TAICHI

Apprendre à mieux connaître son corps permet de l'utiliser de la manière la plus naturelle et détendue. Travail postural à partir **des chaînes musculaires et articulaires**, étirements doux, exercices de relaxation provenant du **Qi Gong**, travail d'équilibre et d'enracinement, méditation en mouvement.

Tous les jeudis à 18h à partir du **jeudi 12 janvier 2017**



GYMSANA

Debout ou sur une chaise, enchaînement de mouvements permettant d'améliorer l'équilibre, la souplesse, le souffle, permettant de prévenir les chutes, de renforcer la musculature et développer la mobilité articulaire.

Ce cours est spécialement adapté aux personnes connaissant une perte de mobilité temporaire ou permanente, quelle qu'en soit l'origine.

Tous les vendredis de 11h à 12h à partir du **vendredi 13 janvier 2017**



YOGA POUR TOUS



Pratiquer le yoga aide à prendre conscience des bons réflexes mentaux et posturaux à adopter dans la vie de tous les jours. Ce cours s'adresse aux adultes.

Tous les mercredis de 16h30 à 18h, à partir du **mercredi 11 janvier 2017**

Inscriptions à l'accueil de la maison médicale, sur place ou par téléphone.

PROMENADE DÉCOUVERTE

Ateliers de la Monnaie, **mercredi 11 janvier 2017 à 14h**



Visite guidée de l'expo «BXL Universel», **mercredi 15 février 2017 à 14h**



CINÉ-CLUB CYCLE SOBRIÉTÉ HEUREUSE

Chaque troisième mardi du mois à 19h15 à la maison médicale.

Mardi 20 décembre: simplicité volontaire et décroissance (volume 2: Autres réflexions et « pas de côté »)

Mardi 24 janvier: simplicité volontaire et décroissance (volume 3: Se changer et Changer le Monde)